

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 10 janvier 2011 à 20h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC : 1 personne

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2011-01-286 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2011-01-287 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant les « Affaires nouvelles ouvertes ».

INFORMATION :

Monsieur le maire demande à monsieur Bruno Guilbault de faire un résumé du règlement #337-A-2010 modifiant le règlement de zonage et de construction. Monsieur Guilbault explique à la personne présente dans la salle ainsi qu'aux conseillers municipaux que la modification au règlement de zonage est pour permettre dans les zones 34-A et 36-CH la classe d'usage « classe commerce et service de voisinage (Cb), et aussi d'agrandir la zone 08-RF à même la zone 15-H et y autoriser spécifiquement l'usage « centre équestre ». De plus, le règlement de construction est modifié pour régir et prohiber

les éléments de fortification ou de protection d'une construction selon l'usage. La personne présente dans la salle ne s'oppose pas à la modification des règlements et elle est très satisfaite des modifications en cours.

RÉS.NO : 2011-01-288 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 6 décembre 2010 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

RÉS.NO : 2011-01-289 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 20 décembre 2010 tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

RÉS.NO : 2011-01-290 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les items suivants :

- rémunération
- salaire des employés à temps plein, ainsi que les employés temporaires (selon les directives du Conseil)
- contribution de l'employeur
- frais de financement
- factures pour contrat d'évaluation, d'informatique, de comptabilité de vérification, de déneigement, enlèvement et dispositions des ordures, service d'entretien pour divers équipements, etc...
- toute autre dépense jugée nécessaire telle que : le chauffage, l'électricité, téléphone, papeterie, accessoires de bureau, communication, radio, etc...

- les factures payées par la petite caisse dont les dépenses sont limitées à 200 \$ (lesdites dépenses doivent être admissibles selon la Loi) ».

**RÉS.NO :2011-01-291 NOMINATION D’UN PRO-MAIRE POUR
JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2011**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme monsieur Lawrence Cassista, conseiller municipal, pro-maire pour les mois de janvier, février et mars 2011 ».

**RÉS.NO : 2011-01-292 LE CONSEIL APPUIE LA DÉMARCHE
DU BLOC QUÉBÉCOIS ET DE MICHEL
GUIMOND DÉPUTÉ CONCERNANT LA
BONIFICATION DU BUDGET DE
L’INITIATIVE D’EMPLOIS D’ÉTÉ
CANADA**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim appui la démarche du « Bloc Québécois » et du député Michel Guimond, concernant la bonification du budget de l’initiative « Emplois d’été Canada » pour toutes les raisons énoncées dans la correspondance reçue du député Michel Guimond en décembre dernier.

De plus, que copie soit transmise à Michel Guimond, député ».

**RÉS.NO : 2011-01-293 SUBVENTION À LA FABRIQUE DE
SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 250 \$ pour aider « La Fabrique de Saint-Joachim » à entretenir les biens de notre église. Ce montant sera pris à même le budget courant 2011 ».

**RÉS.NO : 2011-01-294 ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS
DU MOIS**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 7 janvier 2011 pour les chèques #1000604 à #1000626 et pour les chèques #1100006 à #1100046 pour un montant de 204 384,51 \$. Ladite liste des comptes fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduite».

RÉS.NO : 2011-01-295 ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de six (6) grattoirs à neige pour la patinoire à un coût approximatif de 30\$ chacun. Ce montant sera prix à même le budget curant 2011».

RÉS.NO : 2011-01-296 INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE À LA PATINOIRE

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise les responsables municipaux à demander à la firme « Marc Tremblay, entrepreneur électricien » l'installation d'un contrôle à distance pour l'éclairage à la patinoire pour un montant approximatif de 300\$. Ce montant sera prix à même le budget courant 2011 ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Lucie Racine qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, un règlement sera adopté, ayant pour effet de modifier le règlement de zonage #235-95 et le règlement de construction #237-95 afin d'y autoriser dans les zones 34-A et 36-CH la classe d'usage « classe commerce et service de voisinage (CB) et agrandir la zone 08-RF à même la zone 15-H et y autorisant l'usage spécifique « centre équestre ». De plus, le règlement de construction est modifié pour régir et prohiber les éléments de fortification ou de protection d'une construction selon l'usage.

RÉS.NO : 2011-01-297 ACHAT DE CHANDAILS DE HOCKEY POUR LES JEUNES

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à faire l'achat de chandails de hockey pour nos jeunes au montant approximatif de 300 \$. Ce montant sera pris à même le budget courant 2011 ».

RÉS.NO : 2011-01-298 ACHAT D'UNE CAFETIÈRE ET UN CONTENANT À JUS

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à faire l'achat d'une cafetière + un contenant à jus pour les activités de loisirs de la municipalité de Saint-Joachim au coût de 250 \$ approximativement. Ce montant sera pris à même le budget courant de 2011 ».

RÉS.NO : 2011-01-299 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE lever la séance du Conseil municipal à 20 h 15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal,

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière